



RÉNOVATION | MODIFICATION DE LA STRUCTURE DE LA TOITURE – LISTE DES DOCUMENTS REQUIS

Tout projet de rénovation de toiture qui implique la modification de structure nécessite un permis de construction.

- 1- Formulaire dûment rempli et signé par le propriétaire du terrain ou son représentant
- 2- Lettre d'autorisation ou une procuration si le requérant représente le propriétaire
- 3- Preuve de propriété (exemple: acte de vente récent) ou autre document attestant le nom du propriétaire
- 4- S'il s'agit d'une copropriété, une lettre d'autorisation de l'association des copropriétaires
- 5- Lettre descriptive sur l'étendue des travaux
- 6- Photographies de l'état existant de la toiture, des façades du bâtiment ET des façades voisines immédiates
- 7- Copie du certificat de localisation le plus récent
- 8- Copie d'un plan d'implantation existant et proposé incluant les marges de recul

Important : Les plans d'implantation qui ne sont pas préparés par un arpenteur-géomètre, doivent être réalisés en référence au plan du certificat de localisation à jour.

- 9- Un jeu complet de plans d'architecture et de construction dimensionné en mètre et à l'échelle, en conformité avec la réglementation de la Ville en vigueur:
 - Un plan de(s) toits, incluant les dimensions et l'emplacement de tous les éléments de structure
 - Une coupe de la toiture
 - Description des matériaux de la composition du toit
 - Les élévations de toutes les façades du bâtiment montrant la toiture **existante versus proposée**
 - Des photographies en couleur d'échantillons des matériaux proposés
- 10- Estimation générale des coûts détaillés des travaux proposés
- 11- Frais applicables : \$100
- 12- Plans de structure obligatoires avant l'émission du permis, estampillés et signés par un Ingénieur membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec

Veuillez noter que selon la nature et la complexité du projet, la Ville de Baie d'Urfé se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir une meilleure compréhension du projet et d'assurer sa conformité à toute réglementation applicable.